

*La constitution*

De toute façon, je voulais signaler la chose au ministre, car je ne crois pas qu'il y ait réfléchi. Aux termes de la Loi sur les mesures de guerre de 1914, une proclamation du gouverneur en conseil est une preuve probante qu'une guerre, une invasion ou une insurrection, réelle ou appréhendée existe et a existé durant la période qui y est mentionnée. En vertu de l'article IV de la Loi constitutionnelle de 1982, le mandat d'une Chambre des communes peut être prolongée au-delà de cinq ans au moyen d'une mesure législative si pas plus d'un tiers des députés se prononce contre le projet de loi. Si le pouvoir du Sénat est réduit à un veto suspensif, un gouvernement, avec l'appui de plus de 189 députés ou les deux tiers de 282 députés, pourrait adopter une loi de ce genre et ne devrait attendre que 45 jours jusqu'à ce que le pouvoir du veto suspensif du Sénat prenne fin pour que la loi lui permettant de se maintenir automatiquement entre en vigueur.

De même, il a été établi par la Cour suprême du Canada que l'interprétation des pouvoirs d'urgence pour assurer la paix, l'ordre et le bon gouvernement tels que prévus à l'article 91 de la Loi constitutionnelle, autorise le Parlement à légiférer en cas d'urgence sur des questions qui relèvent généralement des pouvoirs des provinces. S'il ne dispose que d'un veto de 45 jours, le Sénat ne pourra pas empêcher un gouvernement qui le souhaite, d'empiéter sur un secteur de compétence provinciale. Soit dit en passant, c'est une des raisons d'être du Sénat. A l'époque de la Confédération, on comprenait la nécessité de protéger les provinces faibles contre les provinces fortes pour éviter qu'elles ne soient écrasées par les votes pris à la Chambre des communes.

Je souhaite donc sincèrement qu'en choisissant entre l'appui à cette résolution et une conférence sur une véritable réforme, les premiers ministres des provinces constateront que l'abolition indirecte du Sénat constitue une menace réelle à leurs pouvoirs. Qu'en est-il de l'appui des provinces? Je crois que le ministre n'a pas leur appui auquel cas cette résolution ne mène à rien. Sans cet appui, c'est un débat inutile qui fait perdre le temps de la Chambre.

J'ai lu les lettres que le ministre vient de déposer. C'est un membre de la tribune de la presse qui me les a remises parce que je ne les avais pas au moment où le ministre a fait son discours. J'ai lu en particulier les lettres des premiers ministres de l'Ouest qui s'inquiètent des aspects régionaux du Sénat mais qui croient qu'une conférence constitutionnelle aura lieu comme l'a promis le premier ministre. Je connais le point de vue du premier ministre de la Colombie-Britannique. Je connaissais aussi celui de son père quand il était premier ministre. Ils veulent que la Colombie-Britannique soit fortement représentée au Sénat. Je sais que l'assemblée législative de l'Alberta a adopté une résolution en faveur d'un Sénat électif. Je sais aussi que le Manitoba ne veut pas de Sénat. Puis nous en venons à Frank Miller, premier ministre en sursis de l'Ontario. Le 19 avril, celui-ci a envoyé au premier ministre une lettre qui a été déposée à la Chambre et où il écrit en partie ce qui suit:

● (1440)

... Je tiens à vous faire savoir que le gouvernement de l'Ontario est disposé à donner son accord.

Le moment venu, nous entendons présenter à l'assemblée législative de l'Ontario une résolution à cette fin.

Mais, à l'heure actuelle, Frank Miller n'est plus dans le coup. Il aura eu une ère fort brève. J'ignore quel accord le ministre a réussi à obtenir de MM. Peterson et Rae...

**M. Crosbie:** Ils ne sont encore assurés de rien.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** C'est vrai. Quand M. Miller s'est retrouvé à la tête d'un gouvernement minoritaire, les journalistes, qui constituent dans l'esprit du ministre une troisième chambre, l'ont interrogé à ce sujet. M. Miller leur a répondu que vue la nouvelle conjoncture en Ontario, ce projet de réforme ne constituait plus une priorité de son gouvernement. Je comprends que cela ne figure pas parmi ses priorités. Il fait en effet des pieds et des mains pour s'accrocher au pouvoir. Il a d'autres chats à fouetter. A l'heure actuelle, il a bien d'autre souci que la résolution dont la Chambre est saisie.

**M. Crosbie:** Il a conservé le pouvoir plus longtemps que vous.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** C'est vrai. Et je l'ai conservé un peu plus longtemps que Charlie Tupper. Qu'est-ce que cela prouve? Cela prouve que le ministre a besoin de sept provinces sur dix...

**M. Crosbie:** Nous les avons.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** ... comptant 51 p. 100 de la population du Canada. Québec ne compte pas, car cette province n'a pas signé le nouveau pacte constitutionnel.

**M. Crosbie:** Avant que nous en soyons là, elle l'aura signé.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Frank Miller a déclaré qu'il donnerait son accord le moment venu. A ce moment-là, il ne sera plus premier ministre. Le premier ministre du Manitoba n'est pas d'accord, et j'ai l'impression que d'autres premiers ministres provinciaux pourraient bien changer d'avis, une fois qu'ils auront entendu ce que j'ai à dire au sujet du rôle du Sénat dans la trame constitutionnelle de notre pays. Quoi qu'il en soit, faute du Québec et de l'Ontario, il ne dispose pas de l'appui nécessaire. Je ne veux pas abuser des traditions de la Chambre, mais il ne fait en réalité que faire perdre son temps à la Chambre en proposant une telle résolution.

[Français]

Notre position envers le Québec est aussi très simple. Nous trouvons inadmissible que le gouvernement du Canada cherche à imposer des changements qui modifieront la structure constitutionnelle du Canada avant que le Québec ait adhéré à notre accord constitutionnel. Nous nous opposons à ce que le gouvernement procède alors que le gouvernement du Québec est incapable de discuter ou de rejoindre dans le processus parce que le Québec n'est pas partie à notre Constitution, d'après la Loi de 1982.

Nous considérons donc cette initiative du gouvernement du Canada et de monsieur le premier ministre comme une insulte au peuple québécois. Le gouvernement montre aux Québécois que leur point de vue sur cette question ne compte pas et qu'il ne veut pas entendre les Québécois ou les Québécoises.

**Des voix:** Oh, oh!